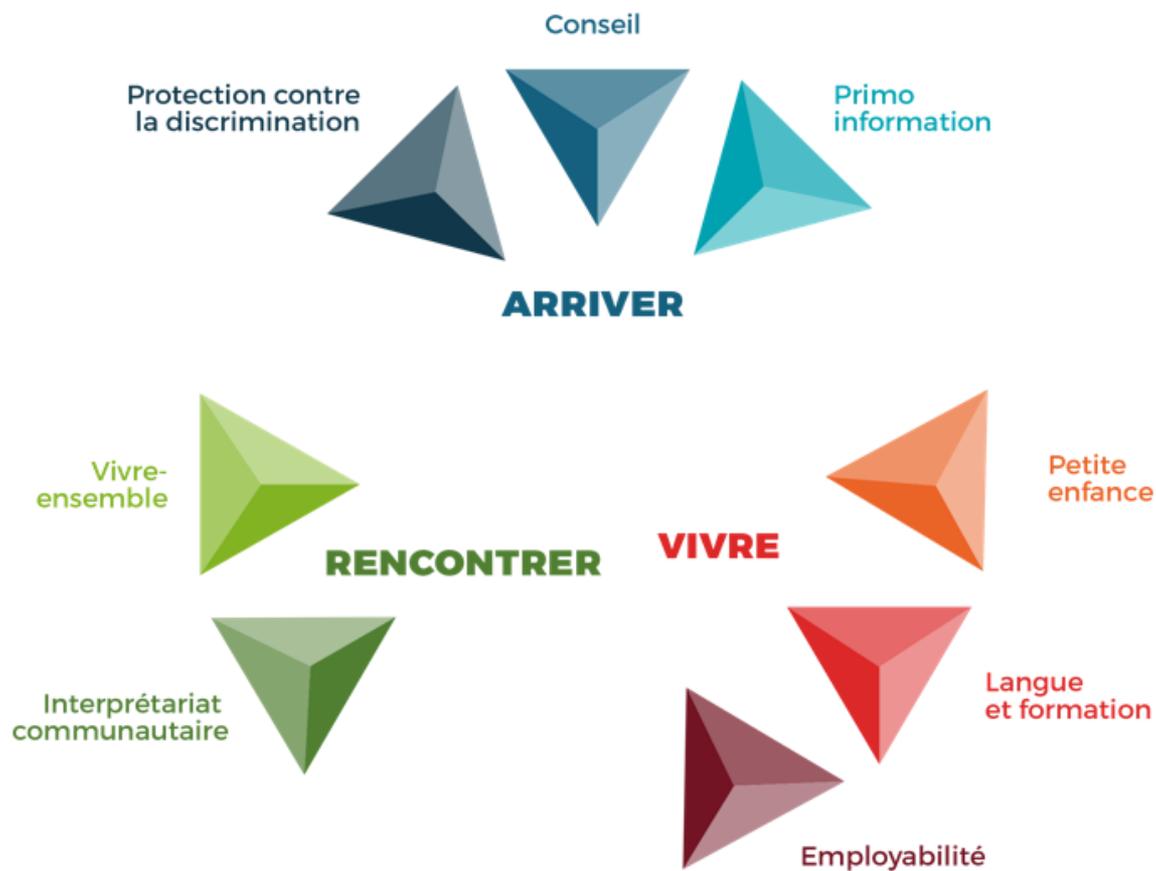


Programme d'intégration cantonal 2018-2021

**Domaine d'encouragement
« Petite enfance »**

**Appel à projets 2020-2021
Octobre 2019**

PIC 2020-2021



Bases légales

Les subventions allouées s'appuient sur les bases légales suivantes :

- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI (RS 142.20) ;
- Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) (RS 142.205) ;
- Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.04) ainsi que son règlement d'exécution (RSN 132.041) ;
- Le programme d'intégration cantonal (PIC), qui inclut l'Agenda Intégration Suisse (AIS);
- Loi cantonale sur les subventions (LSub), ainsi que son règlement d'exécution (RSN 601.8).

Priorités cantonales

- Coordination COSM-SPAJ-SCSP : une complémentarité d'expertises
- Valorisation des acquis, des savoirs et savoir-faire, d'échanges d'informations et de bonnes pratiques entre professionnel-le-s et institutions.
- Soutien à la parentalité : espace(s) dédié(s) aux papas/hommes et leurs enfants.
- Mesures en faveur de l'égale dignité

Objectif soutien à la parentalité : **Activités possibles de soutien** *(à spécifier dans le formulaire d'appel à projets)*

1. Séances d'informations sur le système HarmoS (avec ou sans traduction);
2. Séances d'informations sur le passage du préscolaire à l'école obligatoire (avec ou sans traduction);
3. Traduction / Interprétariat ciblé dans la communication avec les parents;
4. Activités pères-enfants, Visite(s) à domicile;
5. Préparation à l'intégration scolaire des enfants et à la séparation d'avec les parents.

Objectif égalité des chances : Activités possibles de soutien *(à spécifier dans le formulaire d'appel à projets)*

1. Activités pédagogiques, soutien pédagogique;
2. Ateliers préscolaires / parascolaires;
3. Formation/sensibilisation des professionnel-le-s et bénévoles;
4. Prévention de l'illettrisme;
5. Formation des professionnel-le-s, des bénévoles et des personnes en formation pour renforcer leurs compétences interculturelles.

Public-cible et étendue géographique

- Priorité aux enfants issus de la migration et/ou allophones
- Enfants de 0-6 ans
- Parents d'enfants de 0-6 ans
- Professionnel-le-s en lien avec les 0-6 ans :
- Activités se déroulant dans tout le canton de NE
- Gratuité pour les bénéficiaires et Facilité d'accès
- Lieux « naturellement » fréquentés par les publics-cibles

Modalités et financement

MODALITES:

Pour que la demande de subvention soit prise en compte il est nécessaire de :

Étape 1 : Formuler une demande de subvention complète: la demande doit être adressée au COSM par courriel à cosm.projets@ne.ch **au plus tard le 25.11.2019** via le « formulaire de demande de subvention » (ci-joint) ainsi qu'un budget détaillé.

Du 1 au 20 novembre, des rencontres sont possibles au cas par cas (sur demande) avec les porteurs de projets pour des conseils, orientations et informations supplémentaires.

Attention: tous les points du formulaire doivent être impérativement remplis. Aucune demande ne sera traitée une fois le délai dépassé.

Étape 2 : Le COSM informera **au plus tard le 6.12.2019** toutes les institutions ayant déposé une demande de subvention par un courriel spécifiant son acceptation ou son refus.

Étape 3 : du **9-16 décembre 2019**, formalisation des partenariats et envoi des modalités de collaboration pour les projets acceptés.

ASPECTS FINANCIERS :

Montant total disponible pour l'ensemble des projets : CHF 42'800.- sur 2 ans

- Aide financière échelonnée en tranches
- Co-financement:
 - Subvention PIC au maximum 70% du coût du projet ou de l'apport du porteur de projets
 - Autres sources de financement possibles

Contacts

- **Pour déposer votre projet :**
cosm.projets@ne.ch
- **Pour des questions particulières :**
Michelle Fongang : michelle.fongang@ne.ch

Nous nous réjouissons de lire vos projets et
de pouvoir collaborer ensemble, afin
d'améliorer le domaine de la Petite enfance
dans le canton de Neuchâtel !